

# Professions Santé Auvergne



Dentistes

Infirmiers

Massseurs  
kinésithérapeutes

Médecins

Pharmaciens  
Biologistes

Accueil

Retour

N° 21 - Décembre 2006

## Un point d'apport volontaire automatisé sur la commune de Clermont-Ferrand

Du nouveau pour l'élimination des déchets de soins



Un point d'apport volontaire automatisé vient d'être installé sur le site du Pôle Santé République à Clermont Ferrand. Ce dispositif s'ajoute à l'offre déjà existante de collecte mise en place par Clermont communauté.

Si le tri des déchets apparaît comme une priorité pour tous, c'est encore plus vrai pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), qui présentent un risque sanitaire lorsqu'ils rejoignent le circuit classique des ordures ménagères, voire la collecte sélective ou la voie publique. La réglementation - Code de la Santé publique et le décret du 6 novembre 1997 (n°97-1048) - impose un tri, une collecte et une destruction spécifique des DASRI. C'est pourquoi, Clermont Communauté a mis en place, depuis janvier 2005, un circuit de collecte de ces déchets pour les **particuliers en auto traitement**. Les patients doivent simplement demander aux pharmacies de leur fournir gratuitement un emballage spécifique homologué (une boîte en plastique pour les déchets piquants ou tranchants et un carton pour les déchets mous). Une fois pleins, les emballages sont rapportés, par les patients, dans l'une des déchetteries mises aux normes.

**Pour tous renseignements, contactez Clermont Communauté au 04 73 74 31 00**

**Depuis octobre 2006, un point d'apport payant dénommé Point CONTAINOR®**, situé sur le site du Pôle Santé République, avenue de République, à Clermont-Ferrand (63) a été mis en place par la société GAP Hygiène santé. Gratuit pour les particuliers en auto traitement, sur abonnement payant (35 € TTC/an) pour les professionnels de santé, les praticiens d'actes corporels et éleveurs, il est accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 grâce à une carte/badge à présenter ou munie d'un code confidentiel. Les différents déchets y sont déposés dans un emballage spécifique homologué.

Ce point d'apport volontaire, automatisé grâce à son système informatique intégré, permet

- l'identification de chaque utilisateur,

- la télégestion des données de chaque dépôt,
- la pesée des déchets déposés,
- l'édition automatique d'un bon de prise en charge DASRI.

**Pour plus de précisions et obtenir un accès personnalisé contactez** la société gestionnaire **GAP Hygiène Santé** au numéro indigo suivant : **0 820 207 240** (0,12 euros TTC par minute d'un poste fixe).

